

RAPPORT DE LA ONZIEME REUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, du 26 octobre au 6 novembre 1992)

OUVERTURE DE LA REUNION

1.1* La onzième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart, en Tasmanie (Australie), du 26 octobre au 6 novembre 1992, sous la présidence de Monsieur l'Ambassadeur Jorge Berguño (Chili).

1.2 Tous les Membres de la Commission étaient représentés : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté économique européenne, France, Allemagne, Inde, Italie, Japon, République de Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Fédération russe, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Etats-Unis d'Amérique.

1.3 Conformément à l'usage établi, les Etats adhérents étaient invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs et la Bulgarie, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas et l'Uruguay y étaient présents à ce titre.

1.4 L'Ukraine, en raison de ses activités de pêche dans la zone de la Convention de la CCAMLR et du fait que ces opérations se sont poursuivies après son changement récent de statut national, a été invitée à assister à la réunion en tant qu'observateur et était représentée à la réunion.

1.5 L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la Commission internationale baleinière (CIB), le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) et la Coalition de l'Antarctique et de l'océan Austral (ASOC) étaient invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'UICN, la CIB, le SCAR et l'ASOC y étaient représentés.

1.6 La liste des participants figure à l'Annexe 1 et celle des documents présentés lors de la réunion, à l'Annexe 2.

* La première partie du numéro se réfère à la question correspondante de l'ordre du jour (Annexe 3).

1.7 La réunion a été ouverte par Madame Penny Wensley, Ambassadeur de l'Australie pour l'environnement.

1.8 Madame Wensley a déclaré que 1992 avait été une année très importante pour l'environnement. La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, au mois de juin, ainsi qu'un accord sur deux nouveaux traités sur les changements climatiques et la diversité biologique, qui a permis de faire un pas énorme dans le domaine de l'environnement, sont des événements marquants.

1.9 Madame l'Ambassadeur a par ailleurs déclaré que les principes et objectifs du développement admissible, chers à la Convention de la CCAMLR, sont le centre d'intérêt de l'UNCED. Cette dernière n'est cependant pas directement concernée par l'Antarctique qui est le domaine privilégié du Système du Traité sur l'Antarctique grâce auquel cette région est, depuis 30 ans, un modèle de coopération internationale en ce qui concerne la protection de l'environnement.

1.10 La Convention de la CCAMLR, en tant que partie intégrante du Système du traité sur l'Antarctique, préconise de s'organiser en vue d'une gestion rationnelle et de la prévention des effets des perturbations sur l'écosystème. Madame Wensley a déclaré qu'en adoptant une approche fondée sur l'écosystème tout entier, la CCAMLR était en avance sur son époque. En songeant à l'avenir, Madame l'Ambassadeur a déclaré que la Commission devrait en priorité poursuivre des études scientifiques dont la valeur est inestimable et qui assurent le maintien de l'intégrité de la Convention et contribuent au développement des connaissances de l'environnement marin de l'Antarctique. En conclusion, Madame l'Ambassadeur a fait remarquer que la CCAMLR avait prévu, avec 12 ans d'avance, les principes du développement admissible adoptés aujourd'hui par l'UNCED, qu'elle exprimait et renfermait l'esprit de la conférence de Rio de Janeiro et que son fonctionnement efficace aiderait à maintenir l'élan vital de l'UNCED. La Commission avait maintenant pour tâche de veiller à ce que la mise en vigueur de la Convention continue à satisfaire aux aspirations les plus nobles formulées par la communauté internationale à Rio de Janeiro.